



R.P. No 7 - NI/gb

Dakar le 17 novembre 1981

an					a/a
Datum					
Visa					
EDA					
Ref. p. A. 21. 31.					

NAISSANCE DE LA SENEGAMBIE

Au lendemain de la tentative de coup d'état du 30 juillet dernier en Gambie, le Président El Hadj Sir Daouda Kairaba Jawara avait proposé la création d'une confédération sénégalo-gambienne. L'idée n'était pas nouvelle et le Sénégal s'empressait de donner son accord à un tel projet. La Gambie en effet, 320 km de long et jamais plus de 30 km de large, coupe pratiquement le Sénégal en deux de la côte atlantique à la région du Sénégal Oriental. La visite d'amitié et de travail du Président sénégalaï en Gambie devait donner corps à ce projet grâce à la conclusion d'un pacte de confédération.

Cette confédération est fondée sur

- l'intégration des forces armées et de sécurité
- l'union économique et monétaire
- la coordination des politiques des deux pays dans les domaines des relations extérieures et des télécommunications. Elle s'étendrait à tous les autres domaines où les deux Etats conviendraient d'exercer conjointement leur juridiction.

Les institutions de la confédération sont le Président et le Vice-président, le Conseil des Ministres et le Parlement confédéral. La Sénégambie est dirigée par un Président qui sera le Chef d'Etat du Sénégal et Vice-président qui sera le Chef d'Etat de la Gambie.

Chacun des deux Etats confédérés conserve son indépendance et sa souveraineté.

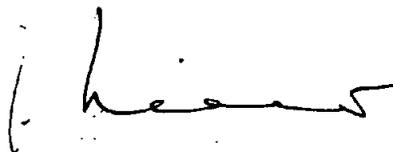
Ce pacte de confédération, paraphé le 14 novembre, devrait être ratifié très prochainement par les Assemblées des deux pays. Le souhait exprimé par le Président Abdou Diouf de voir l'existence de la Sénégambie institutionnalisée d'ici le 1er janvier 1982 semble donc devoir être exaucé.

./.

Si la formation de la Sénégalie est naturellement bien accueillie au Sénégal, à l'exception de quelques personnalités de l'opposition qui n'avaient déjà pas approuvé l'intervention des forces armées sénégalaises en juillet dernier, il semble bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité en Gambie, en particulier parmi les membres des classes dirigeantes. L'union économique et monétaire, en particulier, va les priver d'une importante source de revenus que leur assurait la contrebande entre les deux pays. En revanche, la jeunesse semble être très favorable à cette confédération. Répondant à une question d'un journaliste sénégalais au sujet des opposants gambiens à la Sénégalie, le Président Jawara a déclaré que l'on tâcherait de ménager les uns et les autres mais jamais au détriment de l'intérêt général et qu'une fois la confédération instituée, tout le monde devra en respecter le cadre, l'esprit et le contenu. A la question de l'organisation éventuelle d'un référendum, le Président Jawara a émis l'opinion qu'une telle consultation n'était pas utile puisque chacun des deux pays conserve sa souveraineté nationale.

Le Président Jawara, dit-on, aurait souhaité une alternance en ce qui concerne la présidence de la Confédération. Le Président Abdou Diouf s'y serait opposé. La mise en place de cette Confédération sénégalienne laisse malgré tout un arrière-goût d'annexion. Le Gouvernement sénégalais en est du reste conscient puisque le directeur du quotidien dakarois "Le Soleil" publiait le 16 novembre un éditorial intitulé "L'anti-Anschluss" et que, de son côté, le Président Abdou Diouf déclarait à l'aéroport de Dakar à son retour de Banjul que "les populations sont en avance sur leurs dirigeants en ce qui concerne le processus d'intégration."

Le Chargé d'affaires a.i. de Suisse



J. Nicolet